

Entretien Marcel Jurien de la Gravière : "Pas de déclassification des archives"

Estimez-vous que le vote favorable émis par l'Assemblée de Polynésie concernant une résolution appuyant la communicabilité des archives nucléaires est une bonne chose ?

"Je n'ai pas à commenter le vote de l'Assemblée de la Polynésie française. Il y a eu une proposition de résolution qui a été adoptée à l'unanimité des présents. Il se trouve qu'en métropole, il y a une loi sur les archives qui était due au fait que la réglementation européenne sur les archives a changé, donc il fallait adapter encore une fois le droit français. Une loi est en cours de discussions entre le Sénat et l'Assemblée nationale et comme c'était avant il y a un paragraphe particulier sur ce qui touche aux archives de la défense et aux documents classifiés secret défense. L'Assemblée de Polynésie a utilisé ce moment pour voter une résolution en disant que ça fait longtemps qu'ils demandent l'accès aux archives classifiées. Je rappelle qu'il avait été confirmé qu'il n'y aura pas de déclassification de ces archives. On peut toujours faire appel à la commission de déclassification mais c'est une commission qui juge document par document donc si on veut déclassifier les milliers de documents des essais nucléaires, je ne vous dis pas le délai qu'il faudra à la commission. Par contre, je rappelle qu'il y a un engagement qui a été pris par le précédent ministre de la Défense d'habitier au secret défense des membres de l'académie des sciences et de médecine. Ces membres sont en train de voir toutes les archives et donc toutes les mesures qui ont été faites dans l'entourage-

ment dans les années 70/74 et ils feront une publication scientifique sur l'état de la dosimétrie en Polynésie à l'époque des essais aériens, ceci je pense à l'échéance de la fin de l'année 2009. On tombera dans un rapport de confiance entre scientifiques mais je pense que c'est la réponse actuelle à l'ouverture des archives."

La mesure arrive tard tout de même...

"Mais non ! Ça ne vient pas tard..."

Si, comparé à d'autres pays comme les États-Unis ou l'Angleterre...

"Attendez, les États-Unis ont déclassifié 90% de leurs documents qui sont précisément les mesures environnementales. Si vous regardez une déclassification de documents américains, ça a pris le temps que ça a pris, mais c'est plein de surfaces blanches, je trouve que ça laisse supposer qu'on planque quelque chose. Nous, on a choisi une autre méthode. Vous avez accès à tout les documents, vous prenez là dedans ce que vous, scientifiques, vous jugez indispensable pour recalculer la dosimétrie des essais aériens et des retombées en Polynésie. Et je dis, ce sont deux voies différentes. Alors, que ça arrive tard, on aurait pu le faire de façon plus complète à partir des années 74, cela ne s'est pas fait, c'était secret défense. Je vous rappelle que j'ai commencé ici en octobre 2005, qu'on a défini un plan d'action début 2006, on n'est aujourd'hui pas encore à la fin 2008, soit moins de deux ans après et j'aimerais que l'on me donne acte de

tout ce qui s'est fait depuis ce moment-là. On a dit qu'on ferait et qu'on a fait."

Qu'en est-il de l'accès aux dossiers médicaux des anciens travailleurs, parce que c'est surtout ça qui pose problème ?

"Ils sont tous accessibles selon la loi Kouchner par demande des anciens travailleurs eux-mêmes, de leur médecins traitants ou de leurs ayants droit, et je vous indique qu'aujourd'hui régulièrement, nous avons environ 100 demandes de dossiers par mois qui arrivent en métropole et qu'on s'efforce d'y répondre dans les meilleurs délais avec quelques aînés liés aux boîtes postales des intéressés. On est en train de convenir que la seule adresse sera le centre médical de suivi situé à Papeete, qui redirigera vers les différentes personnes."

Vous dites que les dossiers sont disponibles mais il semble qu'entre la théorie et la pratique, il y a quand même un grand écart...

"Je m'élève en fait là-dessus. Il faut savoir que quand quelqu'un nous questionne, il faut qu'il ait sa carte d'identité. Deuxièmement, nous répondons systématiquement mais il y a des cas où dans le dossier radiologique il y a "n'a pas été exposé aux rayonnements ionisants", donc si c'est à partir de ça qu'on dit qu'on ne répond pas... Il y a des réponses à tout, le seul problème que nous avons, ce sont les adresses et comme je lui dit, la décision prise c'est que nous allons tout adresser au centre médical de suivi."

Une association des anciens travailleurs au Sahara et en Polynésie, "les sacrifiés des essais nucléaires", a porté plainte pour non assistance à personne en danger. Quelle est votre position ?

"Aujourd'hui, les associations cherchent par tous les moyens à obtenir par voie judiciaire des réparations qu'elles estiment devoir leur être dues des conséquences des essais nucléaires... Les retombées des essais nucléaires, que ce soit au Sahara ou en Polynésie, ne sont pas responsables de maladie aéroportées, sauf cas particuliers de cette région concernant la thyroïde des jeunes, ceux qui naissent entre 0 et 15 ans à l'époque des essais aériens, je l'ai déjà dit..."

Qu'en est-il de l'historial sur le nucléaire, auquel vous vous êtes montré favorable ?

"On en a reparlé avec Mourruca et latou hier (vendredi) et on a convenu de créer un petit groupe mixte probablement entre le Coscen et nous-mêmes à Paris pour définir le contenu de cet historial. Je connais l'architecte qui a fait l'historial Charles de Gaulle aux Invalides à Paris et qui m'a dit qu'on pouvait très bien dimensionner un historial à la surface et au volume qu'on voudrait et il nous conseillera techniquement. Ceci est quelque chose qu'il faut mettre en marche... il faudra voir la technique, chiffrer le projet et bien sûr obtenir le financement."